

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt-troisième session
Genève, 4 – 8 février 2013**

DECISIONS DE LA VINGT-TROISIEME SESSION DU COMITE

adoptées par le comité

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a soumis pour adoption le projet d'ordre du jour diffusé sous la cote WIPO/GRTKF/IC/23/1 Prov.2. Le comité l'a adopté tout en notant qu'une nouvelle version de cet ordre du jour (WIPO/GRTKF/IC/23/1 Prov.3) serait diffusée pendant la session pour tenir compte de nouveaux documents soumis par les États membres.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR :

ADOPTION DES RAPPORTS DE LA VINGT ET UNIEME ET DE LA VINGT-DEUXIEME SESSIONS

La vice-présidente a soumis pour adoption les projets de rapports révisés des vingt et unième et vingt-deuxième sessions du comité (documents WIPO/GRTKF/IC/21/7 Prov.2 et WIPO/GRTKF/IC/22/6 Prov.2, respectivement), qui ont été adoptés.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR :

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Le comité a approuvé à l'unanimité l'accréditation de toutes les organisations mentionnées dans l'annexe du document WIPO/GRTKF/IC/23/2 en qualité d'observatrices ad hoc, à savoir : Association guinéo-maghrébine pour la promotion économique et culturelle (AGUIMAG); Association Tayafout; Aube nouvelle pour la femme et le développement (ANFD); Cameroun Terre Nouvelle; Concejo de Ayllus y Markas de Cochabamba (COAMAC); Corporación Red Nacional de Mujeres Comunes, Comunitarias, Indígenas y Campesinas de la República de Colombia (REDCOMUINCACOL); Kuru Family of Organisations (Custodian Unit); Moanoghar; Organización de la Nación Aymara (ONA); Società Italiana per la Museografia e i Beni Demoetnoantropologici (SIMBDEA); The London School of Economics and Political Science, Department of Law (LSE); The National Association for Consumer Protection and Promotion of Programs and Strategies from Romania (ANPCPPS)

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR :

PARTICIPATION DES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES

Le comité a pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/23/3, WIPO/GRTKF/IC/23/INF/4 et WIPO/GRTKF/IC/23/INF/5.

Le comité a vivement encouragé et invité les membres du comité et tous les organismes publics ou privés intéressés à contribuer au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées.

Le président a proposé les huit membres ci-après qui siégeront à titre personnel au Conseil consultatif et le comité les a élus par acclamation : M. Mohamed Ag Abba, représentant, ADJMOR, Tombouctou (Mali); M. Nelson De León Kantule, représentant, Association of *Kunas* United for Mother Earth (KUNA) (Panama); Mme Natasha Gooneratne, deuxième secrétaire, mission permanente de Sri Lanka, Genève; Mme Sophia Knight, directrice exécutive, Section internationale de la propriété intellectuelle, Bureau des négociations commerciales, Département des affaires étrangères et du commerce, Canberra (Australie); M. Mandixole Matroos, deuxième secrétaire, mission permanente de la République d'Afrique

du Sud, Genève; Mme Natalia Buzova, chef adjoint, Division juridique, Institut fédéral de la propriété industrielle, Service fédéral de la propriété intellectuelle (ROSPATENT), Moscou (Fédération de Russie); M. Justin Sobion, premier secrétaire, mission permanente de la Trinité-et-Tobago, Genève; M. Jim Walker, représentant, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action (FAIRA), Brisbane (Australie). Le président du comité a désigné Mme Alexandra Grazioli, vice-présidente du comité, pour présider le Conseil consultatif.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR :

RESSOURCES GENETIQUES

Le comité a élaboré, sur la base du document WIPO/GRTKF/IC/23/4, un nouveau "Document de synthèse concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques". Il a décidé que ce texte, tel qu'il se présentait à la clôture de la session le 8 février 2013, serait transmis à l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de septembre 2013, conformément au mandat du comité figurant dans le document WO/GA/40/7 et au programme de travail pour 2013 figurant dans le document WO/GA/41/18.

Le comité a aussi pris note des documents WIPO/GRTKF/IC/23/5, WIPO/GRTKF/IC/23/6, WIPO/GRTKF/IC/23/7, WIPO/GRTKF/IC/23/INF/7 Rev., WIPO/GRTKF/IC/23/INF/9, WIPO/GRTKF/IC/23/INF/9 Add. et WIPO/GRTKF/IC/23/INF/10.

DECISION EN CE QUI CONCERNE LE POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR :

CLOTURE DE LA SESSION

Le comité a adopté ses décisions relatives aux points 2, 3, 4, 5, 6 et 8 de l'ordre du jour le 8 février 2013. Il est convenu qu'un projet de rapport écrit, contenant le texte des décisions ayant fait l'objet d'un accord et de toutes les interventions prononcées devant le comité, serait établi et diffusé avant le 28 mars 2013. Les participants du comité seraient invités à soumettre des corrections écrites relatives à leurs interventions figurant dans le projet de rapport avant qu'une version finale du projet de rapport soit distribuée aux participants du comité pour adoption à la vingt-cinquième session.

[Fin du document]